

MARCHE A SUIVRE ET RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TELERESEAU



1. Avant d'entreprendre des fouilles, veuillez prendre contact avec le service SEFA Communications, afin de connaître le tracé de nos câbles.
2. Dans les nouvelles constructions, il est fortement conseillé d'installer le coffret d'introduction en façade, afin d'éviter les problèmes d'infiltration d'eau.
3. Nous vous prions de bien vouloir nous transmettre dès que possible un plan de situation comportant les coordonnées du propriétaire (adresse, numéro de téléphone, etc.).
4. Nous effectuerons ensuite une estimation des coûts d'introduction; celle-ci sera directement transmise au propriétaire.
5. L'architecte coordonne les travaux d'introduction entre l'entreprise de génie civil et nous-mêmes.
6. Avant le remblayage le soussigné ou l'entreprise de génie civil **doit aviser le Bureau de géomètre Rossier**, ch du Mt-Blanc 9, 1170 Aubonne, Tél : **021 821 12 80**, afin que les relevés cadastraux des tuyaux PE ou des câbles soient effectués. Les frais de ces relevés sont à la charge de la SEFA. Nous nous réservons le droit de faire rouvrir la fouille, aux frais du soussigné, si les relevés n'ont pas été exécutés.
7. L'architecte coordonne également l'installation TV intérieure entre l'installateur électricien mandaté et nos services (la SEFA prend bien entendu en charge cette coordination si l'installateur électricien mandaté est le service SEFA Installations). L'installateur électricien mandaté devra nous fournir un schéma d'installation TV dans les meilleurs délais, et selon les prescriptions se trouvant sur <http://arc.sefanet.ch>.
8. Dans le cadre du chantier, le délai d'intervention classique de notre service Communications peut atteindre 2 semaines.
9. Les travaux d'introduction ne seront entrepris qu'après réception du contrat d'introduction signé par le propriétaire ou éventuellement par le bureau d'architecture.
10. Le point de fourniture du téléseuil est défini par nos soins. La mise en service est faite en présence de l'installateur électricien mandaté (contrôle de la qualité).
11. La SEFA propose également un service d'accès permanent à Internet sur le téléseuil (de 150Kbit/s à 2Mbit/s), ainsi qu'un système de câblage universel. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter notre service Communications.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

M. José Gaggio, responsable du service Communications, tél. 021 821 54 00, e-mail : j.gaggio@sefa.ch.

Référence :

Lu et approuvé :

Lieu et date : timbre et signature :

Société Electrique des Forces de l'Aubonne

Chemin de l'Ourietz 173 – Case postale 134 – CH-1170 AUBONNE – Tél: +41(0)21 821 54 00 – Fax: +41(0)21 821 54 09
E-mail: siege@sefa.ch – Internet: <http://www.sefa.ch> TVA N° 196 838